

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

# F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CL 2016/19-NFSDU  
Juillet 2016

**AUX:** Points de contact du Codex  
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

**DU:** Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius,  
Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires

**OBJET:** Demande d'observations à l'étape 6 sur le projet de VNR-B pour la vitamine E

**DATE LIMITE:** 30 septembre 2016

## GÉNÉRALITÉS

1. À sa trente-septième session, le CCNFSDU est convenu d'envoyer la VNR-B pour la vitamine E pour adoption à l'étape 5/8 par la trente-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius alors que les facteurs de conversion et les équivalents alimentaires pour la vitamine E ont été renvoyés à l'étape 3 pour observations ([REP16/NFSDU](#) Annexe II, Première et deuxième parties, respectivement)
2. Lors de la trente-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius, certains ont estimé que les travaux sur la VNR-B pour la vitamine E devaient suivre un ordre logique et que la première partie de la tâche consistait à adopter le facteur de conversion applicable à la vitamine E avant de passer à l'adoption de la VNR pour la vitamine E.<sup>1</sup>
3. Le Président du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime a fait savoir qu'à la dernière session du Comité, celui-ci avait examiné la VNR de manière approfondie et était convenu de présenter la VNR pour adoption tout en notant les réserves émises par trois pays. Le Comité avait aussi décidé de repousser à plus tard les débats sur le facteur de conversion et les équivalents alimentaires. Cependant, notant les préoccupations exprimées et le fait que le facteur de conversion devait faire l'objet d'un accord avant que la VNR ne soit fixée, le Président a proposé que la VNR soit adoptée à l'étape 5, à titre de compromis. À sa prochaine session, le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime examinerait les équivalents alimentaires et le facteur de conversion de la vitamine E et, dans ce contexte, en analyserait les incidences sur la valeur de la VNR.
4. À sa trente-neuvième session, la Commission du Codex Alimentarius a adopté l'avant-projet de la VNR pour la vitamine E à l'étape 5<sup>2</sup> et l'a avancé à l'étape 6.
5. À sa trente-huitième session, le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime examinera la VNR pour la vitamine E avec les facteurs de conversion et les équivalents alimentaires.

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

6. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations à l'étape 6 sur le projet de VNR-B pour la vitamine E, conformément aux directives générales ci-dessous.
7. Le projet de VNR-B pour la vitamine E est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>.

## DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

8. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
9. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.

<sup>1</sup> Se référer à la discussion intégrale dans le document REP16/CAC, par. 40-44.

<sup>2</sup> [REP16/CAC](#), Annexe IV

10. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur la VNR-B pour la vitamine E.
11. À la fin de la période d'envoi des observations, le secrétariat du pays hôte (Allemagne) rassemblera, dans le système, les observations dans un document de travail pertinent.
12. On trouvera des directives supplémentaires sur le système OCS sur le site du Codex:  
<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/ocs/en/>.
13. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à [Codex-OCS@fao.org](mailto:Codex-OCS@fao.org).